

***Séance ordinaire***

Etaient présents : Josiane CARRETIE –André JENOUDÉ – Cédric FAYE – Frédéric GIBAUD –Gérard POYET- Gérard GUYOT - Valérie ROUX- Michel THIBAUT, Claude BONNE, Claude ROZ et Sébastien TRASSAERT-

Absents Excusés:

Secrétaire de séance : Claude ROZ

Madame le Maire remercie les membres du Conseil municipal de leur présence, et donne lecture du compte-rendu de la séance du 3 décembre 2014.

Après approbation,

Les membres du conseil signent le registre.

**I – Travaux :**

**RAPPORTEUR Monsieur Michel THIBAUT**

**1. Effacement des réseaux** : les travaux sont pratiquement terminés pour la tranche électricité route d'ARINTHOD et Route de Chivière.

**2. Ancienne poste** :

Des devis ont été demandés pour le lot « électricité », le lot « plomberie chauffage » et le lot « plâtrerie peinture – pose de cloisons ». Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise

SURANELEC pour le lot « électricité » qui s'élève à 4 803.00€ TTC

DAVID pour la pose des cloisons qui s'élève à 5 998.00€ TTC

Pour le lot « plomberie chauffage » la commune n'a toujours pas reçu de chiffrage.

L'entreprise « Carrelages du Haut Bugéy » interviendra très prochainement et le montage des cloisons sèches sera réalisé en continuité.

**3. Ancienne école** :

L'entreprise BRIDE a chiffré les travaux de réfection des gouttières. Ces travaux sont estimés à 782.40€ TTC.

Il a été constaté que la toiture est en très mauvais état, sa rénovation est à programmer.

La porte du local de tri qu'occupent les facteurs est en très mauvais état. Une demande de devis est en cours

**4. Détecteurs de fumée** :

La commune se doit d'équiper les locaux communaux de détecteurs de fumée.

Le conseil mandate Madame le Maire et Monsieur Michel THIBAUT pour demander des renseignements en ce qui concerne la conformité.

**5. Travaux d'élagage** :

Le conseil prend connaissance de la demande concernant les travaux d'élagage au hameau de la Rivière à proximité de la propriété AB 35. La commune n'étant pas concernée, une réponse sera faite dans ce sens.

**6. Eclairage public** : programme 2015

Après avoir entendu l'évaluation des travaux établie par le SIDEC dans le cadre des économies d'énergie, le conseil décide, de répondre à l'offre proposée par le SIDEC. Estimation des travaux 30 000€, montant de la subvention octroyée 15 000€.

7. **Gymnase** : Madame le Maire confirme que le Conseil Régional a bien attribué une subvention de 75 000€ pour la construction du gymnase.

Monsieur LADOY présentera au comité de pilotage l'avant projet jeudi 29 janvier 2015.

Sur proposition de l'Association des Maires du canton, le conseil municipal nomme :

Madame Josiane CARRETIÉ, Présidente,

Messieurs Frédéric BRIDE, Pascal FÉAU, Rémy BUNOD, Jean-Claude NEVERS, Gérard GUYOT et Michel THIBAUT, membres du comité de pilotage

La commune de SAINT-JULIEN a lancé les consultations aux divers bureaux de contrôle.

La convention liant les communes pour le financement de la construction du gymnase a été adressée à Monsieur DELEGLISE pour contrôle de la légalité.

La convention pour la répartition des frais de fonctionnement est à l'étude.

8. **Tir à l'Arc** :

**Aménagement d'un sentier pédestre** : Le Président du club des archers demande l'aménagement d'un sentier pédestre pour l'accès à « leur » salle située sous le groupe scolaire.

**Tir vers terrain de foot** : Afin de sécuriser l'aire de tir aux abords du terrain de foot, Monsieur VIROULET, Président du tir à l'arc propose de construire une butte de terre. Le conseil municipal demande l'installation d'un mur en bottes de paille carrées, grosse densité au pas de tir du stade.

**9 Travaux église** : Lors d'une réunion il a été constaté des problèmes d'humidité à l'église. Des travaux sont à envisager. Un chiffrage sera demandé.

**10. Abattage des peupliers** : Le conseil accepte de vendre, sur pied, à la scierie BERTHAIL, les peupliers situés à la chapelle au prix de 20€ le m3 sous écorce.

**11. Déneigement** : Madame le Maire de FLORENTIA a signalé un problème de déneigement à la zone artisanale. (Route non déneigée un dimanche matin).

**II- Orientations budgétaires :**

Sur proposition de Madame le Maire cette question sera remise à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

**III- Patrimoine routier :**

Par souci d'économie, le Conseil Général propose de transférer ou de déclasser certaines voies départementales (environ 600kms). En ce qui concerne la Commune de SAINT-JULIEN, il est proposé de transférer à la commune partie de la D 3 correspondant à la route de SAINT-AMOUR et la rue du stade, d'une part et la voie reliant la D3 à la D 117 d'autre part. Le conseil municipal souhaite reporter sa décision à une séance ultérieure.

**IV- Demande de subventions - Remerciements**

ENTENDU l'exposé de Madame le Maire concernant la demande de subvention formulée « le fil de la petite montagne », présidée par Madame Monique PERROD de MONTADROIT qui désire créer un point d'appui à SAINT-JULIEN pour pérenniser son activité. Les locaux précédemment utilisés par « la fourmilière » lui seront proposés.

Madame le Maire informe des courriers reçus en ce qui concerne les remerciements divers pour le repas des aînés et des colis de Noël.

**V – Assurances** : « Affaire DEPRESZ »

Madame le Maire informe l'Assemblée que, suite à la réception du rapport d'expertise relevant

- Qu'aucun dommage n'a été constaté chez Monsieur DEPRESZ

- Qu'un protocole d'accord a été établi entre les parties

Le dossier est déclaré sans suite.

#### **VI- Fête patronale :**

Le conseil municipal se prononce à 9 voix POUR, 1 voix CONTRE et 1 abstention le maintient de la fête patronale sur la place du village.

#### **VII- Foyer Rural :**

Madame le Maire propose de rencontrer les membres du foyer rural afin d'établir une convention.

#### **VIII – Questions diverses :**

Madame le Maire informe :

- De l'installation d'une borne tactile à l'agence postale communale. Pour ce faire, il convient d'établir une convention
- Monsieur Claude BONNE est chargé de la mise à jour des annonces sur les panneaux événementiels. merci de le contacter directement.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance à 23 heures 00

***Les délibérations sont consultables en Mairie aux heures d'ouverture du Secrétariat.***

